Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 06/04/2021
ID : 051-215101494-20210326-D_2021_010-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
22 MARS 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	**15**
Présents :	**13**
Votants :	**15**
Dont procuration :	**2**
Pour :	**15**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Délibération
n° D 2021.010

Objet :

Approbation du budget primitif principal 2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Laure PAROT, Dominique POMMIER

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE.
VOTE PAR PROCURATION : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE ayant donné pouvoir à Liliane MARTIN, JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Cédric MATHIEU.

Pascal LEFORT et Mme MARTIN, rapporteurs, présentent au Conseil Municipal le Budget Primitif 2010 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de € et qui se décompose comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	**1 600 000 €**	**1 600 000 €**
INVESTISSEMENT	**545 000 €**	**545 000 €**
TOTAL	**2 145 000 €**	**2 145 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif du budget principal 2021 selon document ci-joint.

Fait à COMPERTRIX, le 26 mars 2021
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 31/03/2021.
*publiée ou notifiée le : 31/03/2021

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Pascal LEFORT

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 06/04/2021
ID : 051-215101494-20210326-D_2021_011-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
22 MARS 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Dont procuration :	2
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D 2021.011

Objet :

ATTRIBUTION DE BON D'ACHAT AU TITRE DU FLEURISSEMENT DES PARTICULIERS 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Laure PAROT, Dominique POMMIER

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE.
VOTE PAR PROCURATION : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE ayant donné pouvoir à Liliane MARTIN, Madame JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Cédric MATHIEU

Vu l'impossibilité l'an dernier de récompenser les particuliers ayant participé à l'embellissement du cadre de vie communal par le fleurissement de leur habitation,

Vu le passage du jury communal durant l'été 2020,

Vu l'impossibilité de réunir les récipiendaires à l'occasion d'une cérémonie de récompenses,

Considérant que leur action contribuer à embellir la commune,

La commune a envisagé la création d'un bon d'achat favorisant le commerce local et contribuant ainsi au maintien de l'économie, tout en incitant les participants à poursuivre leur contribution à l'amélioration du cadre de vie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 20,00€ TTC à chacun des 18 récipiendaires à faire valoir auprès de l'entreprise d'horticulture Patrick DOMANGE à Saint Memmie, soit une somme totale de 360,00€ TTC.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 à l'article 6714.

Fait à COMPERTRIX, le 26 mars 2021
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX ★ MARNE ★

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 31/03/2021
*publiée ou notifiée le : 31/03/2021

MAIRIE DE COMPERTRIX ★ MARNE ★

Pascal LEFORT

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 06/04/2021
ID : 051-215101494-20210326-D_2021_007-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
22 MARS 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Dont procuration :	2
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D 2021.007

Objet :

Reprise anticipée des résultats

Budget principal 2020

Extrait du registre des délibératio

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à dix-huit heures quinze,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Laure PAROT, Dominique POMMIER

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE, JOCELYNE MIGLIORE

VOTE PAR PROCURATION : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE ayant donné pouvoir à Liliane MARTIN, JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Cédric MATHIEU.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance :

Le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, n'ont pas pu être produits avant la date-limite de vote du budget primitif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000 et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Cette reprise est justifiée ci-dessous et par une vérification de la balance de la trésorerie avec les écritures comptables de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Résultats propres 2020	**Dépenses**	**Recettes**	**par section**
Fonctionnement	746 762,26 €	920 466,13 €	173 703,87 €
Investissement	401 972,61 €	551 163,62 €	149 191,01 €
total 2020	***1 148 734,87 €***	***1 471 629,75 €***	***322 894,88 €***
Résultats antérieurs 2019	**Dépenses**	**Recettes**	**par section**
Section fonctionnement	0,00 €	559 230,90 €	559 230,90 €
Section investissement	152 553,68 €	0,00 €	-152 553,68 €
Résultats 2020+ report 2019	**Dépenses**	**Recettes**	**par section**
Section fonctionnement	746 762,26 €	1 479 697,03 €	732 934,77 €
Section investissement	554 526,29 €	551 163,62 €	- 3 362,67 €
	1 301 288,55 €	2 030 860,65 €	729 572,10 €
Restes à réaliser 2020	**Dépenses**	**Recettes**	**par section**
Section investissement	72 700,00 €	0,00 €	-72 700,00€
Résultat cumulé 2020 anticipé	1 373 988,55 €	2 030 860,65 €	656 872,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.
- Décide de reporter la somme de – 3 362,67€ sur la ligne 001 en dépenses d'investissement et d'affecter provisoirement 76 062,67€ sur la ligne en 1068 en recette d'investissement. L'affectation définitive sera votée à l'issue du compte administratif.

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 31/03/2021
*publiée ou notifiée le : 31/03/2021

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE
Pascal LEFORT

Fait à COMPERTRIX, le 26 mars 2021
Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 06/04/2021
ID : 051-215101494-20210326-D_2021_008-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
22 MARS 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	**15**
Présents :	**13**
Votants :	**15**
Dont procuration :	**2**
Pour :	**15**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Délibération
n° D 2021.008

Objet :

Vote des taux des taxes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Laure PAROT, Dominique POMMIER

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE
VOTE PAR PROCURATION : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE ayant donné pouvoir à Liliane MARTIN, JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Cédric MATHIEU.
Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance :

Pascal LEFORT, rapporteur, présente au Conseil Municipal les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation. La suppression de la taxe d'habitation à l'horizon 2023 a entrainé dès cette année la suppression des produits attendus au titre de cet impôt. Par contre, en guise de compensation, l'Etat attribue les sommes et le taux perçus initialement par le département au titre de l'ancienne taxe foncière sur les propriétés baties à savoir 15,51%.

La commune de Compertrix n'a donc plus à voter le taux de la taxe d'habitation et se voit imposé d'ajouter au taux initial de la taxe foncière de 30,10% ce pourcentage de 15,51%. A savoir 45,61%.

La base d'imposition ne change n'a pas, donc le montant des ressources fiscales et parafiscales attendu sera celui proche de 2021 en cumulant taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide du maintien des taux et vote ceux-ci pour l'année 2021 auxquels s'ajoute selon la loi en vigueur 15,51% :

Libellés	2021	Produits attendus 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,10 % + 15,51 % **Soit 45,51%**	**483 010 €**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**24,79 %**	**6 098 €**

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 31/03/2021
*publiée ou notifiée le : 31/03/2021

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Pascal LEFORT

Fait à COMPERTRIX, le 26 mars 2021
Extrait certifié conforme
M. Pascal LEFORT
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 06/04/2021
ID : 051-215101494-20210326-D_2021_009-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
22 MARS 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	**15**
Présents :	**13**
Votants :	**15**
Dont procuration :	**2**
Pour :	**15**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Délibération
n° D 2021.009

Objet :

Vote des subventions aux associations et contributions

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Laure PAROT, Dominique POMMIER

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE
VOTE PAR PROCURATION : Madame Françoise LENORMAND-RUELLE ayant donné pouvoir à Liliane MARTIN, JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Cédric MATHIEU.

Pascal LEFORT rapporteurs, proposent au Conseil Municipal l'octroi des subventions suivantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations comme suit.
- Indique que les crédits seront inscrits aux articles ci-dessous indiqués du Budget Primitif 2021.

ARTICLES	DEPENSES	
6573	Subvention aux organismes publics	**1 600 €**
	AUDC	1 600 €
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	**4 497 €**
6574	Conservatoire des espaces naturels	200 €
	Collège Nicolas APPERT	150 €
	Foyer de Compertrix (fonctionnement) montant maximum sous réserve des justificatifs portant sur l'assurance et les licences des fédérations.	3 809€
	Association Baïla Conmigo (26 adhérents dont 4 hors)	338 €
	Association « Lire et faire Lire »	100 €
	Association des Portes drapeaux	100 €
	Subventions aux écoles pour projets pédagogiques 33€/ enfant	**4 983 €**
	Maternelle .Projets pédagogiques pour 59 enfants à 33 €	1 947 €
	Elémentaire .Projets pédagogiques pour 92 enfants à 33€	3 036 €

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 31/03/2021
*publiée ou notifiée le : 31/03/2021

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Pascal LEFORT

Fait à COMPERTRIX, le 26 mars 2021
Extrait certifié conforme
M. Pascal LEFORT
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE